



Le gaz naturel liquéfié (ici, le terminal flottant « Neptune » amarré dans le port de Lubmin, en Allemagne), qui représente une part de plus en plus importante du portefeuille du pétrolier, permet de baisser l'intensité carbone des actifs. Photo Paul Langrock/LAIF-RÉA

TotalEnergies maintient ses ambitions climatiques

ÉNERGIE

Les objectifs d'émissions de CO₂ à 2030 du pétrolier restent inchangés, mais il prévoit de réduire de moitié ses émissions de méthane, notamment du fait de sa montée en puissance sur l'électricité et le GNL.

Nicolas Rauline

Certains de ses concurrents révisent à la baisse leurs ambitions climatiques. TotalEnergies les maintient. Le pétrolier français a publié jeudi son rapport climat 2025, qui fait un point d'étape sur ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ses progrès les plus spectaculaires concernent les fuites de méthane. Un domaine dans lequel l'industrie pétrogazière est pointée du doigt : elle serait responsable, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de près du tiers des émissions de méthane dans le monde, et les différentes initiatives

présentées ces dernières années n'ont pas suscité d'enthousiasme... « C'est un combat prioritaire pour nous mais cela doit le devenir aussi pour toute l'industrie du pétrole et du gaz », souligne le PDG, Patrick Pouyanné, dans le rapport.

TotalEnergies a commencé à déployer des outils de détection en continu sur tous ses sites opérés (capteurs, caméras infrarouges, drones...) Un programme qui porte ses fruits : la société a dépassé ses objectifs de réduction d'émissions de méthane, qui avaient été fixés à -50 % en 2025, par rapport à 2020. En 2024, elle avait déjà réduit ces émissions de 55 % et vise désormais un objectif de 60 % pour cette année. Son objectif de -80 % à l'horizon 2030 est, lui, maintenu.

Demande croissante

Les objectifs sont aussi légèrement revus à la hausse en matière de réduction des émissions de CO₂ sur les sites 1 et 2 de ses sites opérés (qui ne prennent pas en compte les émissions de ses produits, comme les carburants, comptabilisés chez ses clients, ou les sites dans lesquels il détient une participation minoritaire). Jusqu'à l'an dernier, TotalEnergies prévoyait de passer sous la barre des 38 millions de tonnes équivalent

CO₂ en 2025, contre 46 millions en 2015. Il estime désormais qu'il fera mieux, à moins de 37 millions de tonnes cette année. Un objectif qui laisse toutefois une certaine latitude : ces deux dernières années, les émissions de scope 1 et 2 étaient déjà passées sous cette barre, à 35 millions de tonnes en 2023 et 34 millions en 2024. L'objectif à 2030 reste, là encore, inchangé, avec une réduction d'environ 40 % par rapport au chiffre de 2015, soit entre 25 et 30 millions de tonnes.

Toute la complexité de l'équation pour TotalEnergies est de respecter cette trajectoire de baisse des émissions, à terme, tout en répondant à la demande d'énergie qui, elle, continue de croître à travers le monde, y compris pour les hydrocarbures. La compagnie prévoit d'augmenter sa production de pétrole et de gaz de plus de 3 % cette année. Ce qui pourrait peser sur ses émissions. « L'entreprise s'appuie sur des techniques de compensation incertaines et mise sur le gaz pour retarder sa transition », affirme Sarah Fayolle, chargée de campagne énergies fossiles chez Greenpeace France.

TotalEnergies estime toutefois qu'il peut, à terme, maintenir ses objectifs grâce à sa montée en puissance sur les renouvelables, à la

progression du GNL dans ses activités et à un certain nombre d'initiatives visant à modérer les émissions de CO₂ sur ses sites.

50 TWh cette année

Le pétrolier français s'est fixé un nouvel objectif de 50 TWh d'électricité produits en 2025, contre 41 TWh en 2024. Ce qui représenterait 10 % de la production d'hydrocarbures. Il compte aussi développer des projets comme celui de Marsa LNG, annoncé récemment à Oman, une usine de liquéfaction de gaz alimentée à l'électricité renouvelable et dont les émissions seront réduites de 90 % par rapport à une usine GNL classique. Enfin, TotalEnergies privilégie les investissements dans des projets pouvant être exploités à bas coût et avec des émissions réduites. Et il a lancé un programme d'investissement d'un milliard de dollars, sur la période 2023-2025, pour réduire sa consommation d'énergie. Il a ainsi fait diminuer l'intensité de ses actifs pétrogaziers en amont de 21 kg de CO₂ par baril équivalent en 2015 à 17 kg en 2024. Et l'intensité carbone de ses produits vendus (comme les carburants) pourrait baisser cette année de 17 % par rapport à 2015, contre un précédent objectif de 15 %.

Les derniers hauts fourneaux britanniques menacés

SIDÉRURGIE

Le Royaume-Uni risque de perdre les deux hauts fourneaux de Scunthorpe, dans l'est de l'Angleterre, dès le mois de juin.

Nicolas Madelaine

La dernière grande usine sidérurgique qui restait au Royaume-Uni risque de devoir fermer, son propriétaire chinois, le groupe Jingye, jugeant insuffisant le soutien public à hauteur de 500 millions de livres destiné à assurer la transition du site. Le secteur perd beaucoup d'argent depuis des années et les nouveaux droits de douane imposés par l'administration Trump arrivent au pire moment, justifie le groupe.

British Steel a fait savoir jeudi qu'il préparait la fermeture de ses deux hauts fourneaux de Scunthorpe, dans l'est de l'Angleterre, potentiellement dès le mois de juin. Si le groupe ne trouve pas d'accord avec la puissance publique ou si le site n'est pas nationalisé, ce qui est une option, a avoué le gouvernement, jusqu'à 2.700 suppressions de postes, en comptant les activités des laminoirs qui seraient réduites, seraient inévitables. En juillet, puis en septembre dernier, Tata Steel avait déjà enclenché la fermeture de ses deux derniers hauts fourneaux à Port Talbot, sur la côte sud du pays.

L'essentiel de l'acier brut britannique

Port Talbot et Scunthorpe ont produit ces dernières années l'essentiel de l'acier britannique, expliquait le groupe de réflexion britannique RUSI en 2023. Leur disparition s'explique par leur manque de compétitivité à l'international. C'est néanmoins un paradoxe au moment où le Royaume-Uni veut muscler son industrie de défense face à la Russie.

« La fin de la sidérurgie chez British Steel serait [...] une brèche irréparable dans l'armure de notre sécurité nationale », a réagi Gareth Stace, le directeur général d'UK Steel, le lobby du secteur. « Pour le moment, la défense est un petit débouché et ce qui compte, c'est la transformation de l'acier primaire [en produits sophistiqués], mais

cela pourrait changer », indique néanmoins Maxime Kogge, analyste du secteur chez Oddo.

Alors que les menaces douanières assombrissent les perspectives du commerce mondial, la fermeture de ces hauts fourneaux risque d'accroître la dépendance de l'économie britannique. Jusqu'à présent, note UK Steel, le pays produit 5,6 millions de tonnes et se fournit à 40 % avec l'acier « Made in UK ». Selon Worldsteel, le pays a produit, en 2024, 4 millions de tonnes d'acier brut, contre 10,7 millions pour la France et 37 millions pour l'Allemagne.

Le gouvernement de Keir Starmer ne jette pas l'éponge. « Nous allons continuer à travailler sans relâche pour trouver un accord avec les propriétaires de la société et sécuriser son avenir, a déclaré Jonathan Reynolds, ministre du Commerce. Pour nous, il est clair qu'il y a un avenir pour la sidérurgie au Royaume-Uni. » Jingye demanderait un soutien de 1 milliard de livres, selon le « Times », pour la transition du site de Scunthorpe. Une usine avec deux fours à arc électrique y est potentiellement en projet.

Jingye demanderait un soutien de 1 milliard de livres, selon le « Times ».

L'avenir passe en effet par cette technologie impliquant le recyclage de ferrailles, moins émettrice de gaz à effet de serre, « même si le coût élevé de l'énergie au Royaume-Uni pèsera sur sa compétitivité », estime Maxime Kogge chez Oddo. Londres a mis de côté 2,5 milliards de livres dans un « plan acier », sur lequel il vient de lancer une consultation. Le gouvernement veut améliorer l'accès de l'acier local aux commandes publiques, trouver les moyens de réduire le coût de l'électricité pour les sidérurgistes, ou encore subventionner le captage de carbone, etc.

L'usine Tata à arc électrique de Port Talbot doit être financée à hauteur de 750 millions de livres par son propriétaire indien, et à hauteur de 500 millions par la puissance publique, pour un total de 1,25 milliard. Elle doit entrer en production en 2027. Le troisième producteur du pays, Liberty Steel, est quant à lui déjà passé aux fours à arc électrique. ■

Comment l'Etat rogne les aides à l'énergie solaire

ÉNERGIE

Un arrêté publié jeudi réduit les mesures de soutien aux installations photovoltaïques sur toiture.

Amélie Laurin

Le gouvernement n'a pas dévié de sa trajectoire sur l'énergie solaire, malgré des aménagements concédés à la filière, après plusieurs semaines de concertation. Un arrêté publié jeudi rabote le soutien public aux installations photovoltaïques sur toiture, notamment les tarifs d'achat des surplus d'électricité produite.

Bercy vise ainsi un « recentrage vers les installations les plus efficaces » pour éviter un « emballement » des projets. Sans préciser à ce stade

les économies attendues de la révision de l'arrêté dit « S21 ».

Le solaire est la filière d'énergie renouvelable la plus soutenue par le budget de l'Etat en métropole. En décembre, le régulateur tablait sur 2,9 milliards d'euros d'aides en 2025, après 2,1 milliards en 2024, principalement pour de vieux contrats au tarif d'achat très élevé. Pour les installations en toiture entre 100 et 500 kW (sur hangars agricoles, ombrières, bâtiments professionnels), le tarif d'achat de l'électricité passe de 105 à 95 euros le mégawatt-heure (MWh) à partir du 28 mars. Le gouvernement a renoncé à une application rétroactive au 1^{er} février.

Cette baisse pourrait être suivie d'autres coups de rabot. A partir du 1^{er} juillet (et non du 1^{er} mai, comme initialement prévu), le tarif d'achat sera dégressif, en fonction du nombre de projets raccordés les mois précédents. Puis le guichet actuel

laissera place, au second semestre, à des appels d'offres simplifiés. Autrement dit, les autorités feront le tri, à l'avenir, parmi les projets.

Tarif d'achat divisé par trois pour les particuliers

Les évolutions du texte initial « constituent un pas dans la bonne direction, car elles éviteront un effondrement soudain du marché », a réagi Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables. Craignant toutefois un « effet falaise » dans quelques mois, il souhaite des appels d'offres « dès juillet », sans période transitoire de dégressivité. « Le spectre d'un moratoire s'éloigne, mais il faut se remettre vite autour de la table pour [...] retrouver une visibilité après cette période chaotique », ajoute Daniel Bour, président du lobby solaire Enerplan.

Pour les particuliers (moins de 9 kW), le tarif d'achat est dès à pré-

sent divisé par trois, à 40 euros le MWh, et les primes à l'installation baissent fortement. Sur ce segment en très forte croissance, « l'utilité des panneaux photovoltaïques, c'est l'autoconsommation », pas de « faire des bénéfices », rappelle Bercy. A partir du 1^{er} octobre, la TVA baissera néanmoins à 5,5 %

pour les nouvelles installations selon les ménages.

Selon le Syndicat des énergies renouvelables, « il est incompréhensible que le gouvernement n'ait pas attendu l'entrée en vigueur » de cette TVA réduite pour rogner les tarifs, et ainsi « compenser partiellement les coupes infligées à l'auto-

consommation ». Selon le gouvernement, la baisse des subventions au solaire n'est pas un désaveu. La dernière version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), actuellement en consultation, prévoit de multiplier par 3,5 à 4,5 les capacités photovoltaïques actuelles d'ici à 2035. ■

SAFRAN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
JEUDI 22 MAI 2025 À 14 HEURES**

Les actionnaires de Safran sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui se tiendra au Campus Safran, 32 rue de Vilgénis, 91300 Massy. Toute personne justifiant de sa qualité d'actionnaire peut y participer, se faire représenter ou voter par correspondance ou par Internet. Les actionnaires titulaires de titres au porteur peuvent se procurer le dossier de convocation auprès de leur intermédiaire financier habilité. Les actionnaires titulaires de titres au nominatif recevront leur dossier de convocation par courrier électronique ou par lettre individuelle. Vous pourrez également vous procurer les documents relatifs à l'assemblée générale sur le site internet : <https://www.safran-group.com/fr/finance/assemblee-generale>

Pour toute information ou question, vous pouvez contacter le service Relations actionnaires :
Safran - Relations actionnaires
2, boulevard du Général Martial-Valin - 75724 Paris Cedex 15

0 800 17 17 17 Service & appel gratuits
Email : actionnaire.individuel@safran-group.com